

BUREAU

Séance du 11 octobre 2023

Délibération BU_20231011_002

Marchés d'aménagement et fourniture d'équipements de Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV) passé avec l'entreprise PETIT PICOT (lot 2) - avenant n°2

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le marché n°2020-12-28 relatif à la fourniture de châssis et d'équipements pour les Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (lot n°2) passé avec l'entreprise PETIT PICOT ;

Vu le projet d'avenant n°2 ci-annexé ;

Considérant la nécessité de modifier le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;

DECIDE :

Article unique. L'avenant n°2, ci-annexé, au marché n° 2020-12-28 relatif à la fourniture de châssis et d'équipements pour les Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (lot n°2, aménagement et fourniture d'équipements), passé avec l'entreprise PETIT PICOT est approuvé et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à le signer.

Marc FLEURET